

Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mai 2023

Délibération n° 2023-39

**Objet : Pacte capacitaire – Plan pluriannuel d'équipement en matériel roulant 2023-2027
– autorisation de programme**

Secrétaire de séance : madame Sylvie Dubois

❖ **Présents :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Robert Hilaire, Laurent Marce (en visio), Pierre Maisonnat, Ingrid Richioud, Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier (en visio), Matthieu Salel (en visio), Pierre Tissier, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ **Membres avec voix consultative :**

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Colonel Laurent Courtial, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Lieutenant Sébastien Contesse, M. Christophe Gleyze

➤ **Autre membre de droit :**

M. Gwenn Jeffroy, directeur de cabinet, représentant M. le préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux

❖ **Excusés :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Ronan Philippe, Michel Mizzi, Marc-Antoine Quenette

➤ **Membres avec voix consultative :**

Adjudant Nicolas Fogeron, Capitaine Julien Hilaire, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Carole Rouveure, Capitaine Didier Zen

➤ **Autre membre de droit :**

M. Alain-René Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ **Procurations :**

M. Thierry Avouac à M. Pierre Maisonnat

M. Marc-Antoine Quenette à M. René Sabatier

**Objet : Pacte capacitaire – Plan pluriannuel d'équipement en matériel roulant 2023-2027
– autorisation de programme**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu la loi n°2023-22 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (période 2023-2027) en date du 24 janvier 2023,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président et au bureau,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 30 mars 2022 approuvant le plan pluriannuel d'investissement en matériel roulant pour la période 2022-2024,

Vu le rapport du président du conseil d'administration.

Considérant l'engagement de l'État de conclure avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et les collectivités territoriales des "pactes capacitaires" afin de moderniser la réponse opérationnelle de la sécurité civile et de garantir une couverture territoriale plus complète et plus efficiente,

Considérant le taux de cofinancement de l'État de 50 % du montant HT et qui peut être majoré en fonction de la nature du projet et des caractéristiques de certains SDIS,

Considérant notre objectif de renforcer le parc des véhicules destinés à la lutte contre les feux de forêt (FDF) afin de répondre aux risques dans le département de l'Ardèche, mais aussi aux besoins de renforts extra-départementaux,

Considérant la candidature du SDIS de l'Ardèche sur les investissements suivants :

- camions citerne feux de forêts moyens haute pression – CCFM HP (quantité 12)
- camions citernes feux de forêts moyens urbain, haute pression - CCFM U + HP (quantité 10)
- véhicules de liaison hors route – VLHR (quantité 16)
- aménagements de sécurité - AMSEC (quantité 20)
- Drone (quantité 1).

Considérant l'effort financier conséquent du SDIS de l'Ardèche malgré les financements apportés par le pacte capacitaire,

Considérant la nécessité d'ajuster le plan pluriannuel d'investissement « matériel roulant » adopté lors du conseil d'administration du 30 mars 2022 en veillant à conserver les objectifs suivants :

- limiter l'impact financier,
- répondre aux besoins du terrain en augmentant le parc CCFM,
- limiter le vieillissement du parc matériel roulant,
- prendre en compte les innovations technologiques,
- respecter les préconisations du SDACR,
- anticiper les obligations règlementaires et les enjeux émergents.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

I. APPROUVE les projets d'investissements suivants :

- camions citerne feux de forêts moyens haute pression – CCFM HP (quantité 12)
- camions citernes feux de forêts moyens urbain, haute pression - CCFM U + HP (quantité 10)
- véhicules de liaison hors route – VLHR (quantité 16)
- aménagements de sécurité - AMSEC (quantité 20)
- Drone (quantité 1).

II. CREER l'autorisation de programme ci-dessous :

AP-CP PACTE CAPACITAIRE FEUX DE FORÊTS																			
AUTORISATION DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT											Qté					
Articles	Nature	Montant TTC	exercice 2023		exercice 2024		exercice 2025		exercice 2026		exercice 2027								
21561	CCFM HP	5 272 800 €	2	320 000 €	640 000 €	- €	2	412 200 €	824 400 €	4	453 400 €	1 813 600 €	4	498 700 €	1 994 800 €	12			
21561	CCFMU HP	4 358 600 €			- €	4	381 800 €	1 527 200 €	2	427 700 €	855 400 €	2	470 500 €	941 000 €	2	517 500 €	1 035 000 €	10	
21561	AMSEC	340 000 €	20	17 000 €	340 000 €			- €				- €			- €		20		
21561	VLTT	1 460 800 €			- €	4	74 800 €	299 200 €				- €	6	92 200 €	553 200 €	6	101 400 €	608 400 €	16
21561	drone	34 000 €	1		34 000 €													1	
Total		11 466 200 €	23		1 014 000 €	8		1 826 400 €	4		1 679 800 €	12		3 307 800 €	12		3 638 200 €	36	

III. MODIFIE le plan pluriannuel d'investissement « matériel roulant » comme suit :

		Engagement en cours Reste plan 2019-2021-2022		2023		2024		2025						
FDF	CCFM Chassis		- €	6	130 000 €	780 000,00 €		- €	- €					
	CCFM Equipmt		- €			- €	6	110 000,00 €	660 000,00 €					
	CCFL		- €			- €			3	25 000,00 €	75 000,00 €			
	VT COM		- €			- €	1	75 000,00 €	75 000,00 €					
INC / SR	PPTSR Chassis		- €	2	119 000 €	238 000,00 €								
	PPTSR Equipmt		- €			- €	2	230 000,00 €	460 000,00 €					
	PPTL Chassis		- €	2	92 000,00 €	184 000,00 €				1	110 000,00 €	110 000,00 €		
	PPTL Equipmt		- €			- €	2	185 000,00 €	370 000,00 €	1	190 000,00 €	190 000,00 €		
	CCR SR Chassis		- €	1	121 700 €	121 700,00 €				1	130 000,00 €	130 000,00 €		
CCR SR Equipmt		- €			- €	1	180 000 €	180 000,00 €	1	190 000,00 €	190 000,00 €			
SAP	VSAV	Bariatrique	125 977 €	125 977 €	9	85 000 €	765 000,00 €	4	95 000,00 €	380 000,00 €	4	100 000,00 €	400 000,00 €	
	VSAV		- €			- €			- €	1	95 000,00 €	95 000,00 €		
	VSM 4x4		- €			- €			- €	2	40 000,00 €	80 000,00 €		
DIV	VT MIXTE		8	0 €	- €			6	48 000 €	288 000,00 €	5	51 000,00 €	255 000,00 €	
	VPRO				- €				- €					
	VIMP	1	65 000 €	65 000,00 €										
	VTUL	9	29 600 €	266 400,00 €						5	37 000,00 €	185 000,00 €		
Emb	BMS		- €			- €			- €	2	30 000,00 €	60 000,00 €		
	BPS		- €	1	236 000 €	236 000,00 €			- €	1	260 000 €	260 000,00 €		
Transport	VLR		- €	2	21 800,00 €	43 600,00 €	2	23 000,00 €	46 000,00 €	2	25 000,00 €	50 000,00 €		
	VLU		- €	6	29 000 €	174 000,00 €			7	32 000,00 €	224 000,00 €	9	34 000,00 €	306 000,00 €
	VLR 4X4	1	22 000 €	22 000,00 €	3	46 000 €	138 000,00 €							
	VLTT		- €			- €			- €					
	VTP		- €	1	49 632,00 €	49 632,00 €				- €	1	51 000,00 €	51 000,00 €	
Moyens Aériens	EPC		- €	1	641 000 €	641 000,00 €								
Commandement	PCS		- €			- €	1	500 000,00 €	500 000,00 €					
LOG	VLTT-B		- €			- €			- €		1	55 000,00 €	55 000,00 €	
	VTM-B		- €			- €	2	40 000,00 €	80 000,00 €					
			479 377 €		23		3 370 932 €	34		3 263 000 €	40		2 492 000 €	

IV. AUTORISE le président à signer les conventions entre l'État et le SDIS de l'Ardèche dans le cadre des pactes capacitaires mais également à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des pactes capacitaires.

Le président
du conseil d'administration

Pierre Maisonnat